

EPHÉMÈME.—Tout ce qu'il y a de plus vénérable, de plus orthodoxe et de plus digne sous le rapport du talent et de la vertu. Mais je continue; l'évêque actuel de Montréal a donc tout fait dès l'origine pour se concilier le Séminaire; mais le Séminaire n'a pas voulu.

En 1854, l'évêque de Montréal, se trouvant à Rome, rendait compte au St. Siège de son administration et en vint, tout naturellement, à parler de *l'unique paroisse* de la ville de Montréal. Le secrétaire de la Propagande, le Cardinal Barnabo, en apprenant que Montréal ne comptait qu'une seule paroisse, eut de la peine à en croire ses oreilles.

FRANÇOIS.—Je crois bien: on s'étonnerait à moins.

EPHÉMÈME.—Le Cardinal parla alors de démembrer cette paroisse, en offrant à l'évêque de faire annuler la réponse de la Propagande du 8 Octobre 1851. Mais l'évêque, pensant pouvoir amener le Séminaire par des moyens de douceur, s'y refusa.

JOSEPH.—Et l'affaire en demeura là, je suppose?

EPHÉMÈME.—Oui. Avant de se rendre à Rome, en 1862, l'évêque de Montréal conseilla au Supérieur du Séminaire d'écrire au Préfet de la Propagande relativement au démembrement de la paroisse de Montréal, offrant de présenter lui-même la lettre à qui de droit. Arrivé dans la Ville Eternelle, Mgr. remet la lettre en question au Cardinal Préfet qui, après en avoir pris connaissance, informe Monseigneur qu'il se chargerait de régler lui-même cette affaire avec M. le Supérieur du Séminaire. En conséquence, l'évêque de Montréal ne s'occupait plus de rien.

En 1863, les MM. du Séminaire informent Mgr. de Montréal de leur résolution d'envoyer à Rome, Mons. Bayle, pour y traiter l'affaire de la paroisse de Montréal. Sur ce, l'évêque demanda au Séminaire, représenté par son Supérieur et M. Bayle, de vouloir bien s'entendre d'abord à Montréal avant que d'aller auprès du St. Siège: cela était, disait-il, préférable pour les deux partis; d'ailleurs on s'empresserait à Rome de sanctionner ce qui aurait été réglé à l'amiable.

FRANÇOIS.—Le Séminaire suivit-il ce sage conseil?

EPHÉMÈME.—Il n'en fit rien. Bientôt, M. Bayle, accompagné de M. Carrières, Supérieur Général, se rendit auprès du St. Siège. Ces deux avocats du Séminaire de Montréal purent donc plaider leur cause à leur aise, puisque personne à Rome ne représentait l'évêque de Montréal.

L'évêque, sachant d'ailleurs qu'il avait le droit et la justice de son côté, ainsi que les lois de l'Eglise, voyait